



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**Vous pouvez être
ACCOMPAGNÉ !**

CONTACTS

Si vous résidez sur le secteur du **Piémont Oloronais**, de la **Vallée d'Aspe**, de la **Vallée de Barétous** et de la **Vallée de Josbaig** :

un numéro unique de téléphone : **05 59 10 35 72**

Si vous résidez en **Vallée d'Ossau**,
vous pouvez contacter l'Espace Info Énergie du Béarn

au : **05 59 14 60 64**

Vous pouvez également nous contacter par mail
(adresse unique pour tout le Haut Béarn) :

habitat@hautbearn.fr

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Vos factures d'énergie sont élevées ?

Le confort dans votre maison n'est pas optimal ?

Vous avez froid en hiver ? Trop chaud en été ?

**Vous souhaitez obtenir des informations sur les aides financières
pour isoler et chauffer votre logement ?**

Le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn et le Parc National des Pyrénées s'engagent pour la rénovation énergétique des logements et créent une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

L'objectif de cette plateforme est de **conseiller et d'accompagner gratuitement les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur habitat**, de la visite à domicile jusqu'au suivi des consommations post-travaux.

Qui peut en profiter ?

Vous avez droit à l'accompagnement si vous êtes :

- Résident (propriétaire occupant ou locataire) d'un logement situé dans le Haut Béarn
- Propriétaire bailleur d'un logement situé dans le Haut Béarn

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 10 ÉTAPES

- 1 Appelez le guichet unique (Voir contacts)
- 2 Selon vos conditions de revenus, le guichet unique vous oriente vers :
 - Le conseil départemental 64 : dispositif «Bien Chez Soi», suivi par SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN BIGORRE (ancien Pact du Béarn), auquel votre dossier sera transféré.
 - OU la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat qui assurera l'accompagnement de votre projet comme suit :
- 3 Rendez-vous avec un conseiller de l'Espace Info Energie pour une première prise de contact.
- 4 Visite à domicile d'un technicien.
- 5 Réalisation de l'étude technique, établissement du rapport de visite, proposition de scénarios de rénovation.
- 6 Validation du scénario retenu.
- 7 Présentation d'une liste d'artisans locaux RGE, établissements et analyses des devis.
- 8 Assistance au montage des dossiers de demande d'aides financières.
- 9 Réalisation des travaux.
- 10 Vérification de l'application du scénario retenu et des gains énergétiques réalisés.

